

L'assistance sociale

L'Assistante Sociale Scolaire - Rôle et missions

Mme ARMAND reçoit les parents sur rendez-vous. Elle est présente le jeudi.

Mais quel est son rôle ?

L'assistant social aide les jeunes scolarisés à faire face aux problèmes qu'ils rencontrent dans leur vie quotidienne (relations, travail, maladie, logement, budget,...) Il en recherche les causes, établit un bilan et propose des solutions pour y remédier. Il informe les jeunes en difficultés et leurs familles sur leurs droits, les oriente vers les services compétents, les accompagne dans leurs démarches.

L'AS scolaire intervient auprès des jeunes scolarisés dans les établissements publics du second degré et également auprès de leurs familles.

Au quotidien, le travail de l'AS consiste à :

- Faire un diagnostic, une analyse de la situation du jeune tant dans le cadre scolaire que son environnement familial ;
- Informer les jeunes et leurs familles sur leurs droits ;
- Envisager les actions à mettre en place pour surmonter les difficultés rencontrées ;
- Faire le lien entre le jeune, sa famille, l'équipe éducative et les organismes susceptibles de leur apporter une réponse, il joue ainsi un rôle de médiation ;

Il est également conseiller technique de l'établissement pour les questions d'ordre social

- Il réalise un travail sur mesure adapté au cas de chaque élève en lien avec sa famille, l'équipe éducative et les partenaires extérieurs si besoin.

Avant tout, un travail relationnel

L'AS exerce son activité au sein des établissements scolaires du second degré. Il entretient tout un réseau de relations :

- A l'interne avec l'ensemble des personnes des établissements.
- A l'externe, l'AS construit des réseaux de travail avec les institutions extérieures :
- Les travailleurs sociaux intervenants dans les familles ;
- Les services de justice, de police et de gendarmerie ;
- Les associations présentes sur le secteur ;

Actions collectives

L'action collective s'inscrit dans une démarche de prévention globale ou de résolutions de problèmes et réunit autour d'un projet d'établissement divers partenaires : justice, gendarmerie, police, parents d'élèves, service socio-éducatifs. Ces actions peuvent s'adresser aux élèves, mais aussi aux parents et aux personnels de l'Education Nationale. Le Comité d'Education à la Santé et à la Citoyenneté est le cadre privilégié pour ce type d'action.